

**VILLE DE NEUVILLE
MRC DE PORTNEUF
PROCÈS-VERBAL | Jeudi 15 juin 2023**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue le jeudi 15 juin 2023, à 8 h 15, à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire suppléant, Luc Delisle, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Serge Beaulieu
Luc Bertrand
Anne-Sophie Paquet
Simon Sheehy
Denise Thibault

Est également présente : Mme Lisa Kennedy, directrice générale et greffière
M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général adjoint

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Delisle, maire suppléant et président de la séance, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8h15.

23-06-86

Sur proposition de madame Denise Thibault, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 125 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 695 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 695 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN À DES FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE

23-06-87

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire procéder à l'acquisition du lot numéro 3 832 425 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Portneuf, à des fins de réserve foncière ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU,

QUE le Règlement 125 décrétant une dépense de 695 000 \$ et un emprunt de 695 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain à des fins de réserve foncière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 126 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES MARÉES, L'AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 122 EN VUE DE FINANCER UNE SOMME DE 300 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$

23-06-88

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire procéder à l'aménagement de la Place des marées ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BEAULIEU ET RÉSOLU,

QUE le Règlement 126 décrétant les travaux d'aménagement de la Place des marées, l'affectation du solde disponible du règlement 122 en vue de financer une somme de 300 000 \$ et un emprunt de 250 000\$ soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES MARÉES

23-06-89

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à l'appel d'offres 2023.02 pour le contrat d'aménagement de la Place des marées ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de la conformité des soumissions, celle du plus bas soumissionnaire, SAHO Construction Inc., s'est avérée conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU,

QUE le Ville de Neuville octroi à SAHO Construction Inc le contrat d'aménagement de la Place des marées au montant de 1 291 982.12 \$ taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2023.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER

23-06-90

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à l'appel d'offres 2023.03 pour le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de conformité de la soumission reçue, cette-dernière s'est avérée conforme ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre comprenait des tarifs unitaires que la Ville utilisera au besoin seulement et une option de renouvellement pour une 3^e et 4^e années ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DENISE THIBAUT ET RÉSOLU,

QUE le Ville de Neuville octroi à Conciergerie McKinnon Inc. le contrat d'entretien ménager des immeubles municipaux pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2025, au montant de 168 615.44 \$ taxes incluses pour la 1ere année et de 173 673.90 \$ taxes incluses pour la deuxième année, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2023.03. Les représentants de la Ville pourront également requérir les services prévus avec tarifs unitaires lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FERMETURE DE LA SÉANCE

23-06-91

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour, sur proposition de monsieur Simon Sheehy, le président lève la séance à 8 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Delisle
Maire suppléant

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire